

MUNICIPALITÉ DE PADOUE

215, rue Beaulieu Padoue (Québec) G0J 2H0 Téléphone : 418 775-8188

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022, tenue à 20 h 00 à la salle du conseil, sise au 215, rue Beaulieu.

Sont présents :

1-	Martin Poisson	4-	Mélanie Ouellet
2-	Guy Blanchette	5-	Patrick Gaudreault
3-	Marie-Ève Rioux		

Est absente:

6-	Sonia Dussault

Tous les membres ont reçu un avis de convocation, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec

Formant quorum sous la présidence de Mme Jennifer Laflamme, mairesse.

Monsieur Alain Thibault, greffier-trésorier adjoint, est aussi présent.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01-20-12-22 Il est proposé par Guy Blanchette, appuyé par Patrick Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant :
 - 1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2. Adoption du Budget 2023
 - 3. Adoption du programme Triennal d'Immobilisation
 - 4. Période de question
 - 5. Levée de séance.

Adoptée

2. ADOPTION DU RÈGLEMENT DU BUDGET 2023

CONSIDÉRANT QUE

l'article 954 du Code municipal prévoit que le conseil de la Municipalité doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier;

POUR CES MOTIFS:

02-20-12-22 Il est proposé par Marie-Ève Rioux, appuyé par Patrick Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que le budget qui suit soit adopté pour l'exercice financier 2023 et qu'il soit diffusé dans le journal publié sur le territoire de la Municipalité.

REVENUS	2022	2023
Taxe Foncière	255 467 \$	290 170 \$
2		
3 Taxes de services:	59 543 \$	65 644 \$
4 Aqueduc	- \$	- \$
⁵ Égouts	46 043 \$	46 580 \$
Matières résiduelles	13 500 \$	19 064 \$
7		
8 Compensation tenant lieu de taxes:	- \$	- \$
⁹ Provincial	- \$	- \$
¹⁰ Fédéral	- \$	- \$
11		
¹² Autres recettes:	124 309 \$	115 579 \$
13 Entente MTQ	41 735 \$	41 735 \$
¹⁴ Serv. rendus & Hygiène du milieu	17 750 \$	7 960 \$
¹⁵ Autres revenus	23 324 \$	12 997 \$
16 Imposition de droits	5 000 \$	11 100 \$
17 Revenus éoliens	36 500 \$	41 787 \$
18		
¹⁹ Transferts:	239 468 \$	227 923 \$
Péréquation, dotation, Fond Vert, Recyc	107 141 \$	93 154 \$
Réseau routier (Ryan)	132 327 \$	134 769 \$
22		
23 26 Total:	678 787 \$	699 316 \$

<u>DÉPENSES</u>	2022	2023
Administration		
² - Conseil, administration	179 652 \$	179 367 \$
3 <u>- Évaluation</u>	20 000 \$	10 910 \$
4 <u>- Élection et divers</u>	24 523 \$	20 588 \$
5 Sécurité civile		
- Sureté du Québec	13 938 \$	14 236 \$
- Incendie sécurité civile	25 823 \$	28 554 \$
8		
9		
¹⁰ Voirie, <u>déneigement et et éclairage</u>	279 028 \$	275 610 \$
11 Transport collectif	4 636 \$	3 944 \$
12		
13		
¹⁴ Égouts	12 063 \$	33 400 \$
¹⁵ Matières résiduelles	36 906 \$	39 935 \$
16 OMH	- \$	- \$
17 Urbanisme et dév. économique	17 000 \$	21 050 \$
18 Loisirs et culture	20 168 \$	29 549 \$
19		
²⁰ Frais d'intérêts	24 700 \$	5 842 \$
21 Remb. Capital et activité d'investissement	20 350 \$	36 331 \$
22 Affectation		
23 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25		
Total:	678 787 \$	<u>699 316 \$</u>

Adoptée

3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

03-20-12-22 Il est proposé par Guy Blanchette, appuyé par Patrick Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la programmation triennale des immobilisations de 2023-2024-2025 qui se présente comme suit :

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2023-2024			BUDG	BUDGET 2022	
TITRE DU PROJET	2023	2024	2025	FINANCEMENT	
TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE					
PROJET AIRRL		1 073 655,00 \$		1, 3,5, 6	
PROJET GARAGE MUNICIPAL			150 000,00 \$	3,5	
SÉCURITÉ PUBLIC ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE					
PLAN DE MESURE D'URGENCE	3 000,00 \$			1	
LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRE					
PROJET RÉNOVATION ÉDIFICE MUNICIPAL			300 000,00 \$	1, 3, 5, 6	
PATINOIRE ET CENTRE DES LOISIRS		100 000,00 \$		1,3,5,6,	
URBANISME ET DÉVELOPPEMENT					
MISE EN PLANCE D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME		50 000,00 \$		1	

SOURCE DE FINANCEMENT

- 1 Demande de subvention
- 2- Surplus accumulé Non-Affecté
- 3- Emprunt à long terme
- 4- Fonds de roulement
- 5- Fonds des activités financières
- 6- Subvention TECQ

La loi exige que la Municipalité adopte un programme triennal d'immobilisations, cependant cette loi ne comporte pas l'obligation de réalisation.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

04-20-12-22 Il est proposé par Martin Poisson, appuyé par Mélanie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers de levée la séance, il est 20 h 39, l'ordre du jour étant épuisé.

DocuSigned by:	Adoptee	DocuSigned by:
Jennifer Laflamme	•	Aus
Jennifer Laflamme, mairesse		Alain Thibault, greffier-trésorier adjoint

Attestation:

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Jennifer Laflamme, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Junifer Laflamme
Jennifer Laflamme, mairesse